

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 21 septembre à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 septembre 2016.

Présents : BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique (Pouvoir de Michel LACOUTURIERE), LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Frédéric SUDRON), PONS Gérard (Pouvoir de Philippe SIMON), ROGER Edouard, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : GRANDAUD Gilbert (suppléant de Pierre POURCHET), MERLIAUD Christian (suppléant de Thierry MENUCELLI), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : BAUDEMONT Dominique, CHAUVERGUE Laurence, LACOUTURIERE Michel, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Absent : CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, GERY Claude, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Isabelle GANE.

Présents 22 / Votants 25

N° 57-2016 – Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 : renouvellement du CEJ et autorisation de signer le contrat

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement signé entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Depuis 2014, année où le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes et celui de Peyrat le Château ont fusionné, le CEJ des Portes de Vassivière est composé de deux volets :

- un volet enfance (- de 6 ans) : la prestation de service enfance et jeunesse est versée à la Communauté de communes ;
- un volet jeunesse (+ de 6 ans) : la prestation de service est versée à la commune de Peyrat le Château.

Monsieur le Président précise que le CEJ couvre la période 2016-2019.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 ;

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer le contrat et tout document se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 22 septembre 2016
Le Président,
Jean Pierre FAYE